

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.199

L'An deux Mille Treize, le 8 novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 30 octobre 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 30 octobre 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD  
Mme MONJOIN représentée par M. GUIARD  
M. SERVIT représenté par M. QUENTIN

ETAIENT ABSENTES-EXCUSEES : Mme BARRAUD DUCHERON  
Mme DESCHANP  
Mme LEFEBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2012

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE :

Les articles L.2224-5 et D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées.

Ce rapport, approuvé le 27 juin 2013 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques et financiers définis par le décret précité.

Ces principaux indicateurs sont les suivants :

Bilan technique de l'exercice 2012 :

- Assainissement collectif :

- 94 % des habitations du Pays Royannais sont raccordées au réseau public d'assainissement, soit 71 883 abonnés (1 460 abonnés de plus qu'en 2011)
- Ce réseau est formé par 909 kilomètres de canalisations dont 684 kilomètres en gravitaire et 225 en refoulement.
- Il est équipé de 363 postes de refoulement, dont 173 télésurveillés et 32 équipés de groupes électrogènes.
- Le traitement des eaux usées collectées est effectué par :
  - § cinq stations d'épuration : Saint-Palais sur Mer, Les Mathes-La Palmyre, Saint-Georges de Didonne, La Tremblade et Cozes
  - § deux unités semi-collectives : L'Eguille sur Seudre et Semussac
  - § dix lagunes
- En 2012, 6 400 000 m<sup>3</sup> d'eau ont été épurés par l'ensemble des ouvrages et 5 347 000 m<sup>3</sup> ont été facturés aux abonnés.
- 9 893 tonnes de boues ont été produites et valorisées par des épandages sur 3 269 hectares de terres agricoles.
- 10 199 m<sup>3</sup> de matières de vidanges issues des dispositifs d'assainissement non collectifs ont été traités par les stations d'épuration.

- Assainissement non collectif :

- 4 531 usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectifs (SPNAC) sont concernés.
- Redevances :
  - Ø 90 € pour le contrôle des installations neuves
  - Ø 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes

## Bilan financier de l'exercice 2012 :

- Le prix de la collecte et du traitement est de 2,0588 € TTC le m<sup>3</sup>, comprenant l'abonnement (soit + 3,8 % par rapport à 2011).
- Dépenses :
  - Programmation 2012 : 4 796 875,00 € HT
  - Programmation 2013 : 2 514 600,00€ HT

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2012,
- Vu l'avis émis par la Commission "Environnement, Développement Durable et Estuaire",
- Après en avoir délibéré,

### PREND ACTE

- de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées, établi par la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais, pour l'année 2012.

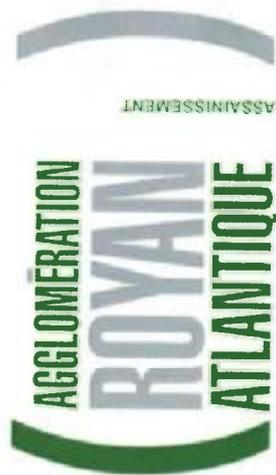
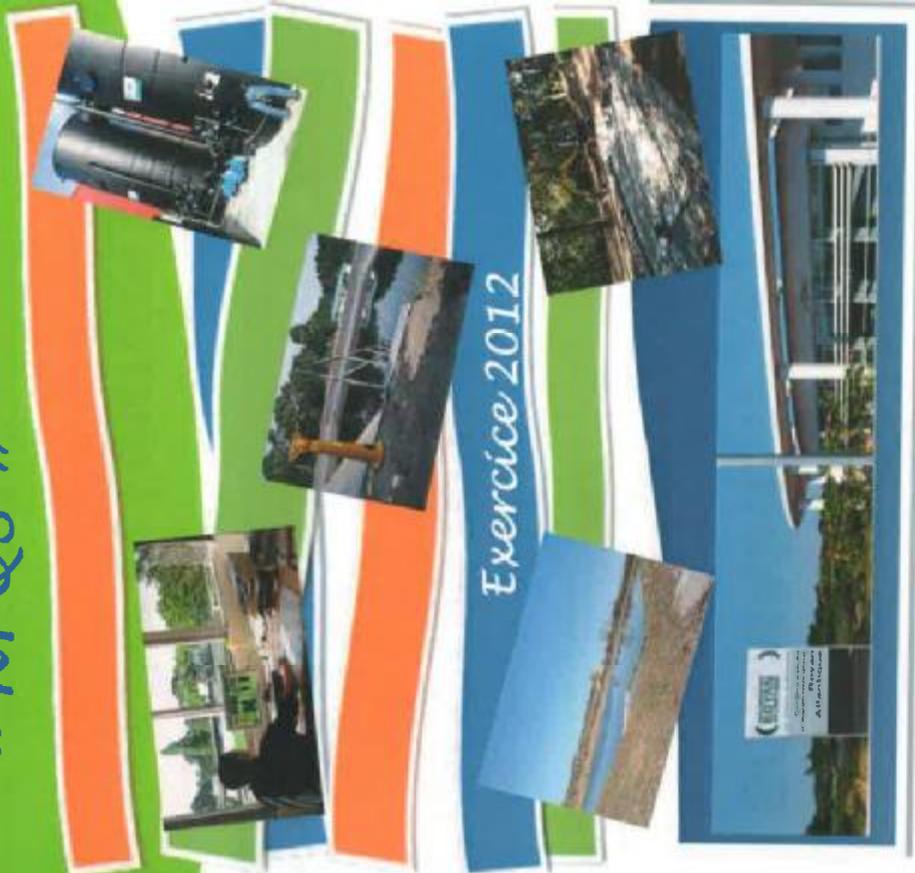
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 13 novembre 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD

Rapport annuel sur le prix et la  
qualité du service public de  
l'assainissement des eaux usées  
« RPQS »



Commission Consultative des  
Services Publics Locaux  
« CCSPL » du 11 juin 2013

## SOMMAIRE :

1) Le Rapport Annuel

2) Présentation du service

3) Bilan technique de l'exercice 2012

4) Bilan financier de l'exercice 2012

5) Orientations pour l'avenir

## 1) Le Rapport Annuel

- La CARA est compétente en Assainissement sur les 31 communes en Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif.
- Décret 95-635 du 6 mai 1995 prévoit que le **Président présente au Conseil Communautaire un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement des eaux usées « RPQS »** (30 juin au plus tard).
- Décret 2007-675 du 2 mai 2007 instaurant les indicateurs de performance et Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement est venue renforcer les obligations.
- Objectifs : renforcer la transparence, l'information des élus et des usagers.
- Contenu : synthèse précise et claire de l'exercice précédent, notamment bilan technique et financier.
- **Les Maires sont tenus de présenter ce rapport à leur Conseil Municipal** (31 décembre au plus tard).



## 2) Présentation du service

- Assainissement = ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel

Soit :

- Assainissement Collectif (AC) pour l'habitat regroupé : eaux usées collectées, transportées et traitées collectivement
- Assainissement Non Collectif (ANC) pour l'habitat isolé : eaux usées traitées et infiltrées sur la parcelle

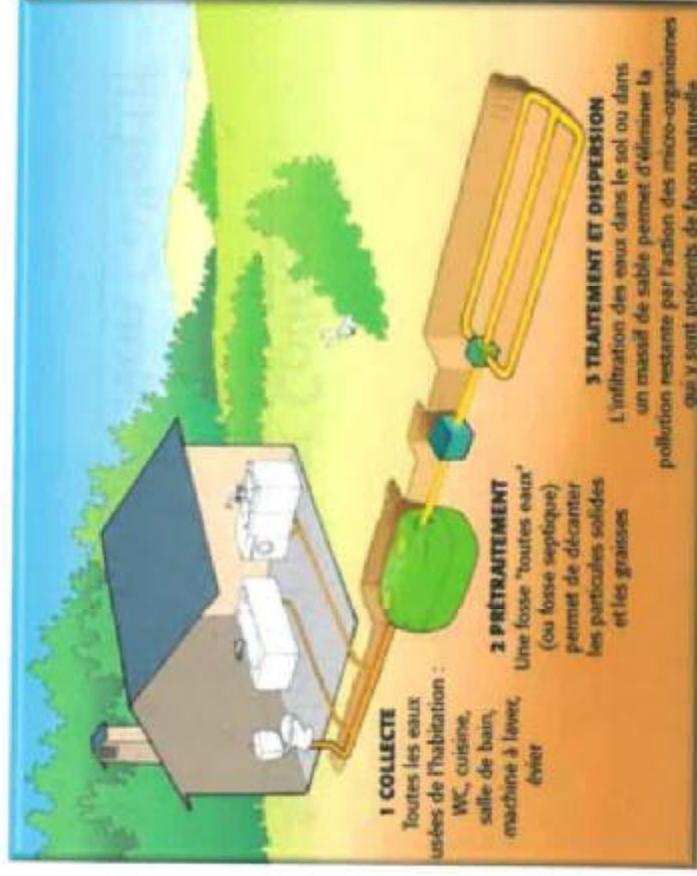
- 10,5 agents (depuis décembre 2012) participent aux missions du service) :

- AC :
  - collecte, transport et traitement des eaux usées,
  - programmations annuelles de travaux,
  - Instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme...

Délégation de service public pour la gestion des réseaux et des unités de traitement à la CER (contrat d'affermage du 19 août 2006 pour 12 ans) – Avenant n°1 signé le 28 décembre 2012



- **ANC, 2 missions :**
  - Examen de la conception et vérification de l'exécution pour **les installations neuves ou à réhabiliter,**
  - Vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien **des installations existantes + diagnostic lors des ventes.**



### 3) Bilan technique de l'exercice 2012

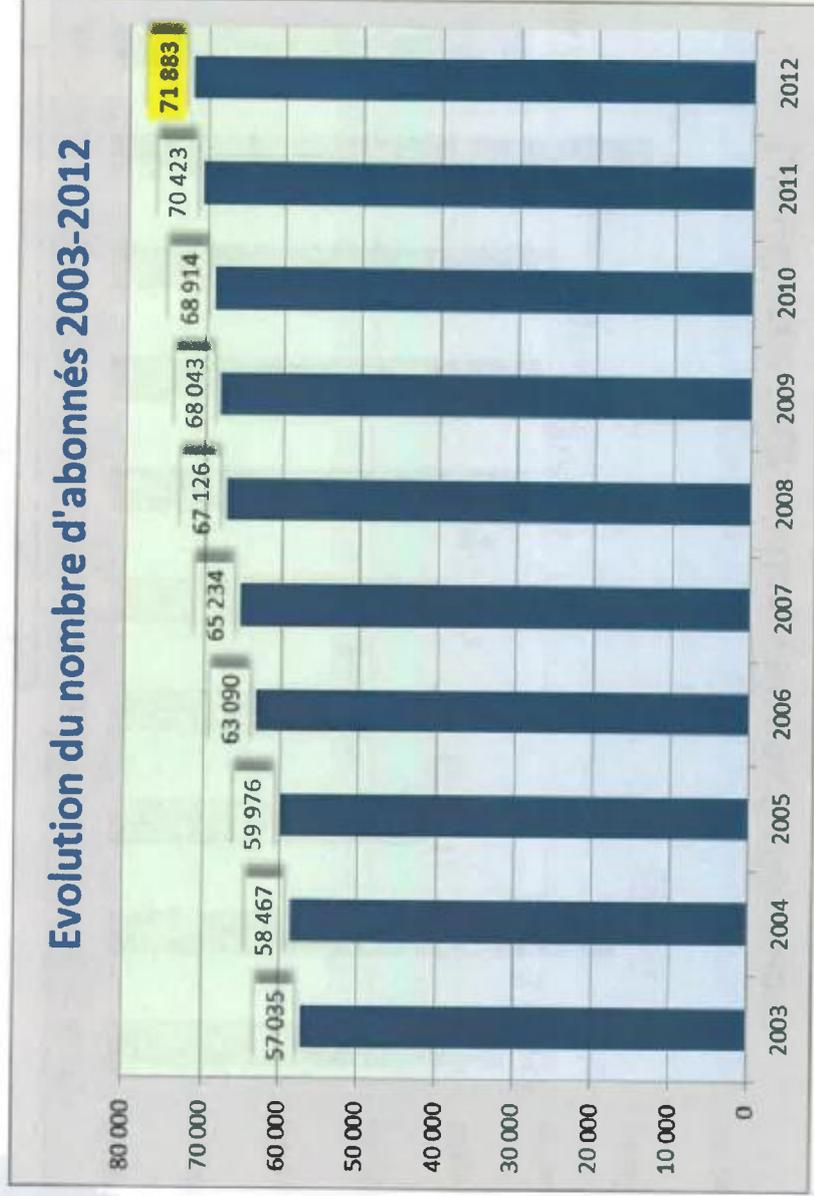


A) Assainissement Collectif

B) Assainissement Non Collectif

## A) Assainissement Collectif

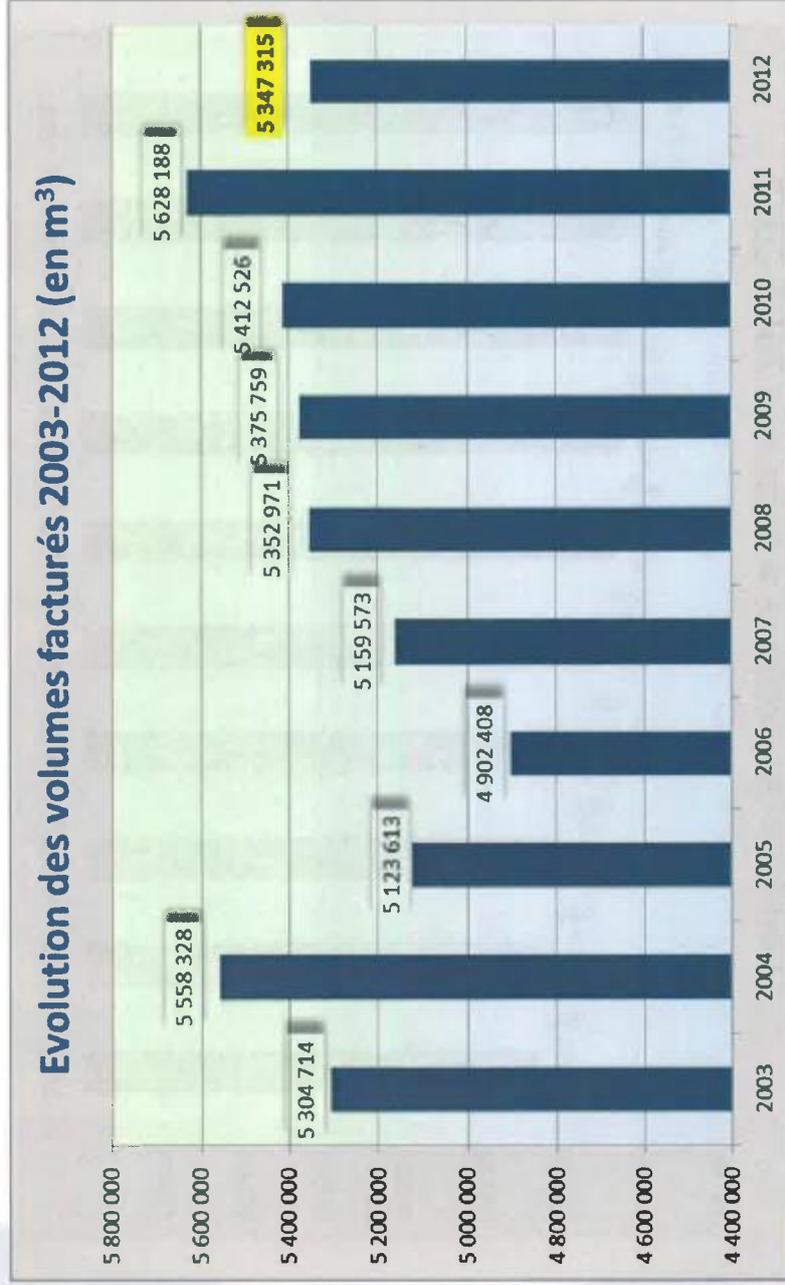
- Les abonnés



+ 2 % d'abonnés entre 2011 et 2012  
+ 26 % d'abonnés entre 2003 et 2012

94 % des habitations du  
Pays Royannais raccordées  
au réseau

- Les volumes facturés



- 5 % entre 2011 et 2012

74,4 m<sup>3</sup> par abonné en 2012  
- 7 % par rapport à 2011  
93 m<sup>3</sup> en 2003 soit - 20 % en 9 ans



## - Les réseaux



- Principalement organisés autour des **4 grandes stations**
- **909 km** de canalisations (684 en gravitaire et 225 en refoulement)
- **363 postes de refoulement** (173 télésurveillés, 32 équipés de groupe électrogène)



- **32 unités** de lutte contre les odeurs
- **5 bassins enterrés** de stockage

## - Les ouvrages de traitement



- La CARA dispose de :
  - 5 stations d'épuration
  - 2 unités semi-collectives
  - 10 lagunes

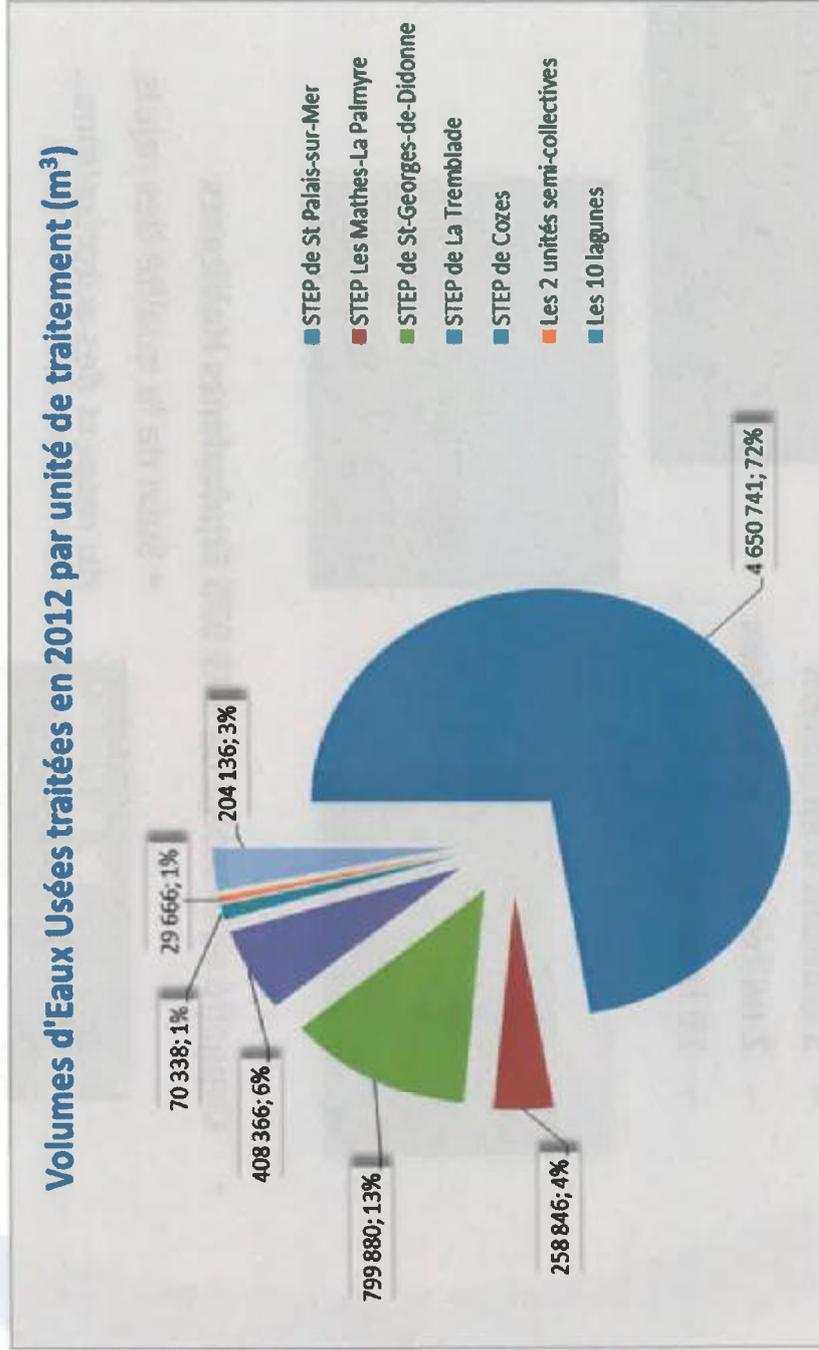


- **Capacité épuratoire de 323 975 Equivalents Habitants**

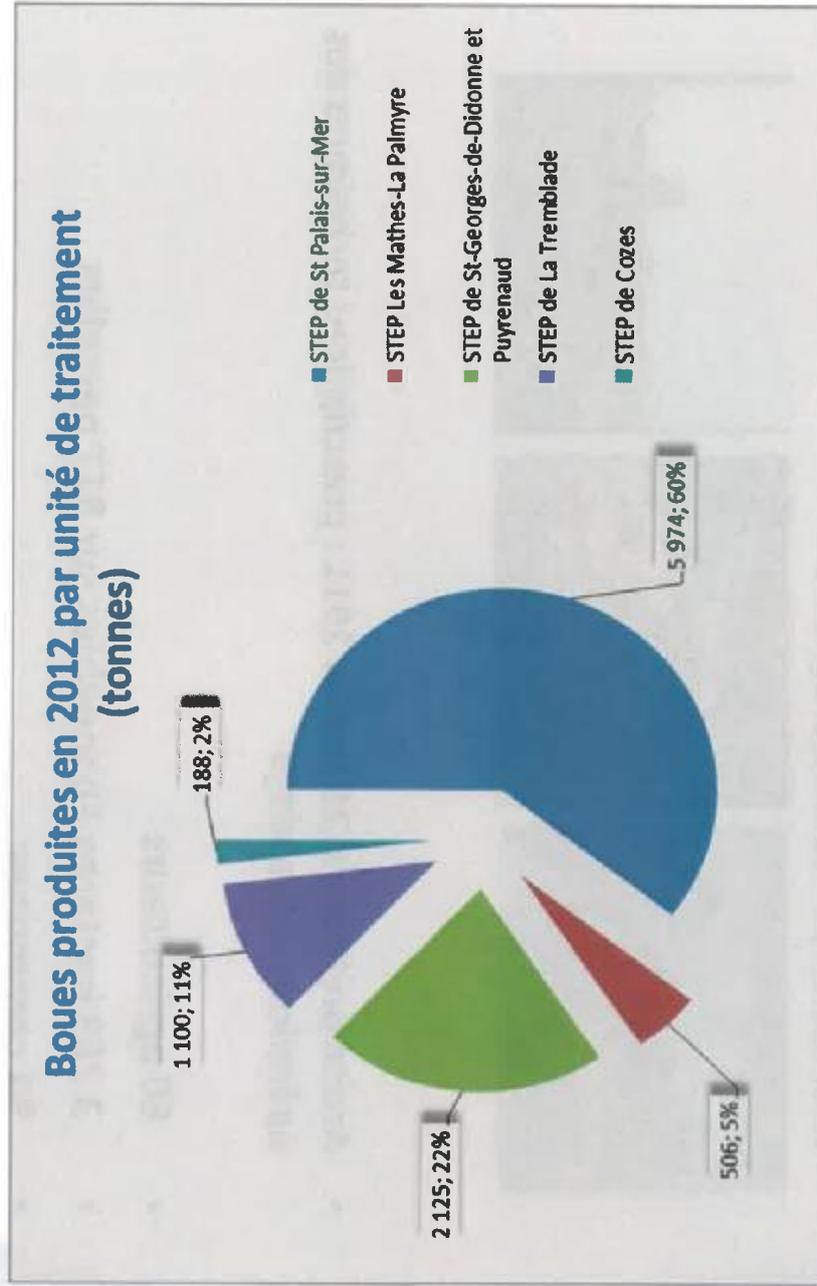
- Suivi de la qualité des rejets,  
du respect des autorisations...



6,4 millions de m<sup>3</sup> traités en 2012  
 5,8 millions en 2011 soit + 10 %



9 893 Tonnes de boues produites en 2012  
Soit 2 937 Tonnes de Matières Sèches (2 600 TMS en 2011, soit + 13 %)



- Les boues sont traitées (épaississement, déshydratation, chaulage...), stockées sur des aires appropriées ou des silos avant valorisation par épandage agricole



- **Arrêté préfectoral 26 janvier 2011 : prescriptions techniques des opérations d'épandage**
- **60 agriculteurs**
- **3 269 hectares épandables sur 817 parcelles**
- **54 communes**

- Les matières de vidange reçues sur les STEP



- Matières de vidange issues des dispositifs d'Assainissement Non Collectif
  - STEP Saint-Georges-de-Didonne : **5 555 m<sup>3</sup>** (- 11 % par rapport à 2011)
  - STEP La Tremblade : **4 644 m<sup>3</sup>** (identique à 2011)



- Les faits marquants de l'exercice

- Début des travaux de mise en place du réseau et de l'unité de traitement des eaux usées par filtres à sable plantés de roseaux pour le lieu-dit « Mageloup » sur la commune de FLOIRAC.



- Signature en décembre de l'avenant n°1 au contrat de délégation (sans incidence financière) et approbation du nouveau règlement du service public d'assainissement collectif des eaux usées.

- **Instauration de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif « PFAC » :**

Article 30 de la loi du 14 mars 2012 de finances rectificative 2012

Codifié par l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012

Remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

**PFAC perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles devant se raccorder à un réseau public d'assainissement :**

habitations neuves réalisées postérieurement au réseau,

et habitations existantes nouvellement desservies par un réseau.

PFAC exigible à la date du raccordement.

**Montant de 1 000 €.**

- Volet Développement Durable



- Réutilisation des eaux traitées pour l'arrosage des Golfs : double objectif de réduction des rejets dans le milieu naturel et réalisation d'économie d'eau potable.

**Golf de Saint-Palais-sur-Mer : 151 508 m<sup>3</sup> utilisés en 2012 ;**

**Golf des Mathes-La Palmyre : 150 911 m<sup>3</sup> utilisés en 2012.**

**Bilan 2012 : 302 419 m<sup>3</sup> soit l'économie de la consommation annuelle de + de 5 500 habitants.**

**Depuis 2008 + de 1,5 millions de m<sup>3</sup> économisés soit + de 7 millions de baignoires ou 600 piscines olympiques.**

- Participation à l'activité économique :

**En 2012 : 50 marchés notifiés à 19 entreprises**  
montant total de **4,2 millions € HT**

**95 % d'entreprises de la région pour les études (maîtrise d'œuvre);**

**71 % d'entreprises de Charente-Maritime pour les travaux.**

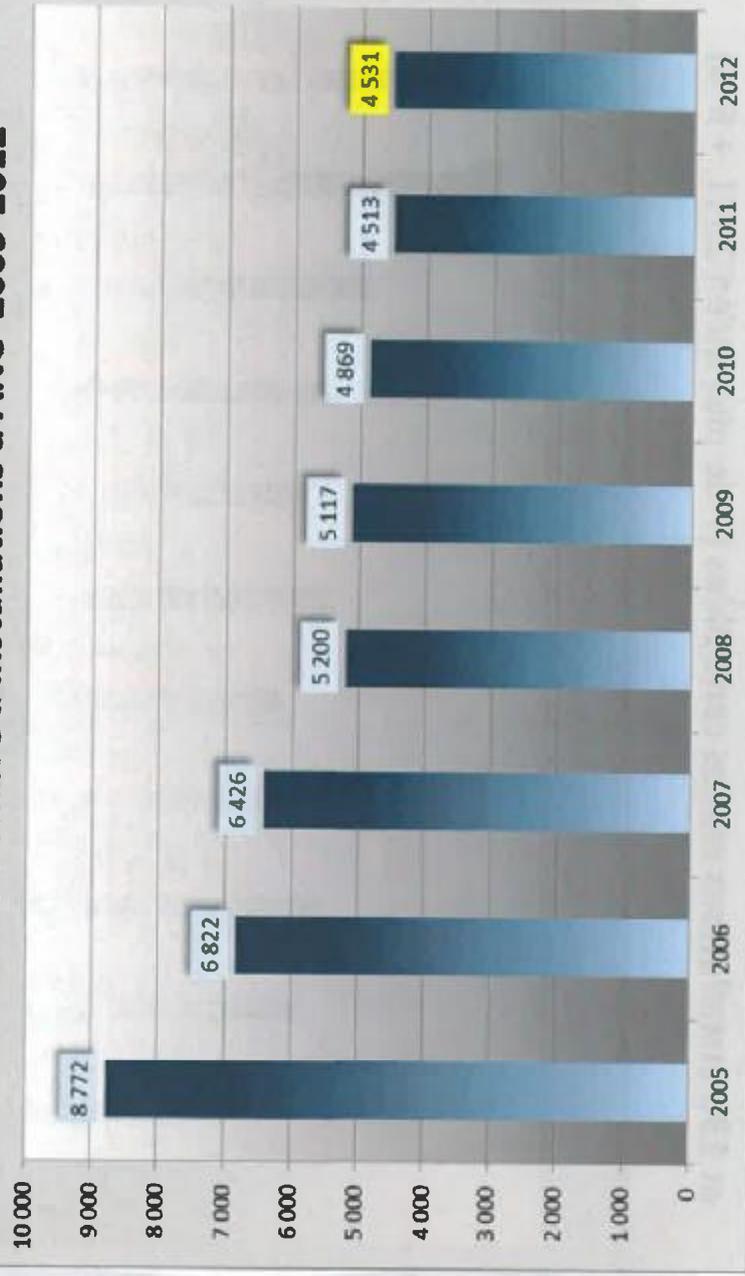
## B) Assainissement Non Collectif



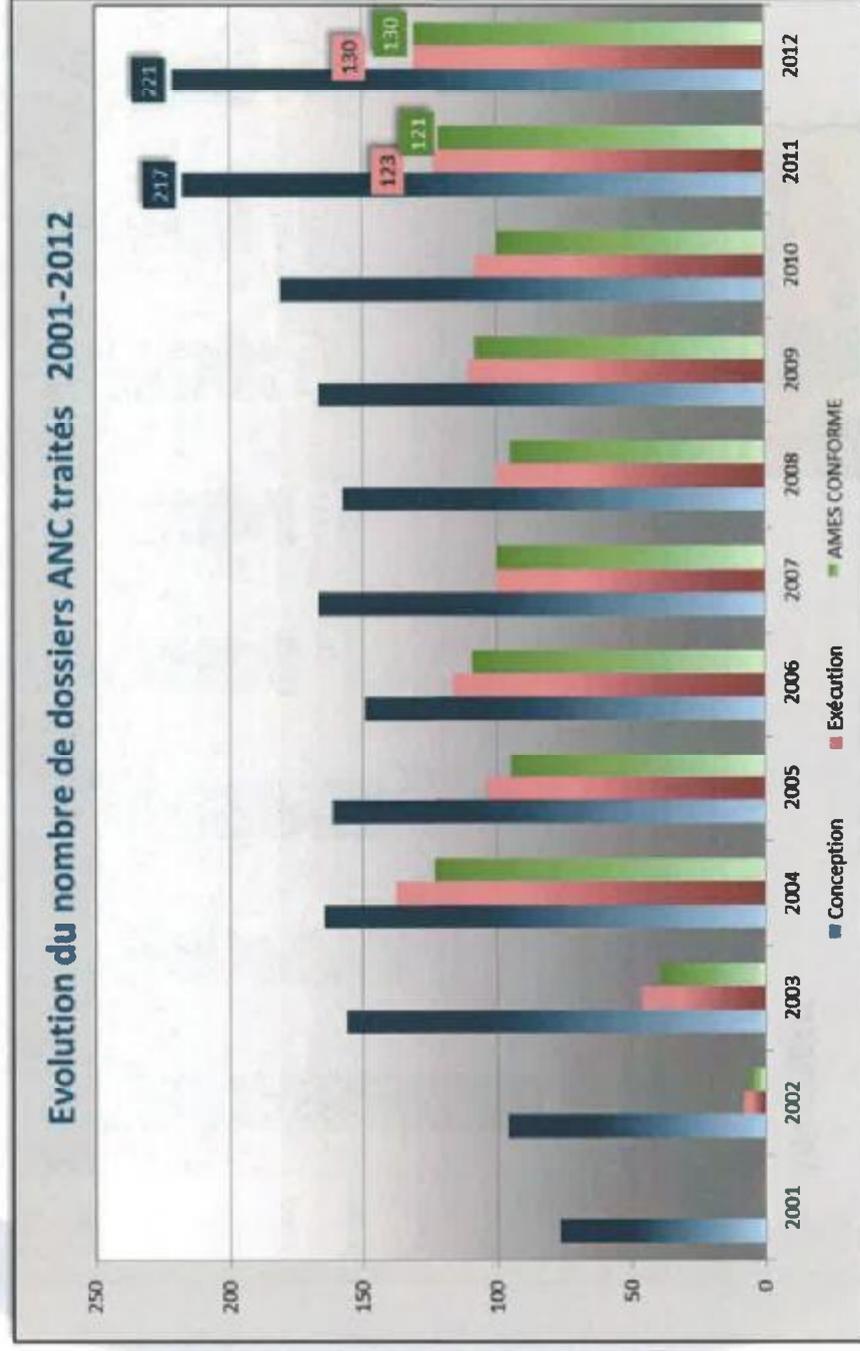
— Les usagers

**4 531 usagers du SPANC**

### Evolution du nombre d'installations d'ANC 2005-2012



- Contrôles des installations neuves (1<sup>ère</sup> mission)
- 221 projets étudiés (4 dossiers de plus qu'en 2011, + 2 %)
- et 130 installations créées contrôlées (7 de plus qu'en 2011, + 6 %)



AMES : Attestation de Mise En Service

- Diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes  
(2<sup>ème</sup> mission)



**306 diagnostics réalisés en 2012** dont la totalité de la commune des MATHES.

76 vérifications ont été réalisées dans le cadre d'une vente.

Nouvelle obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

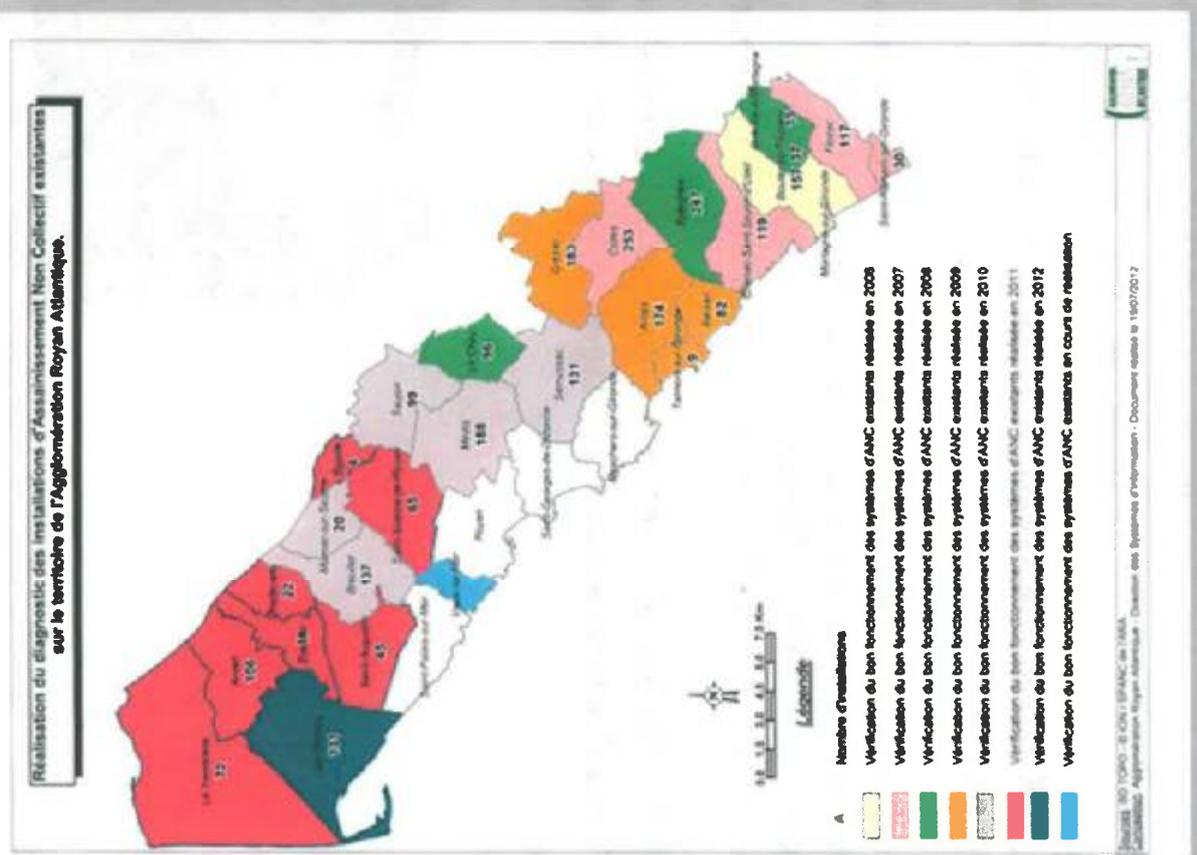
La durée de validité du diagnostic est de 3 ans.

Si des travaux sont à effectuer alors l'acquéreur a 1 an pour les faire.



Fin 2012, **26 communes** ont bénéficié de ce service soit **plus de 3 800 installations existantes diagnostiquées** (environ 85 % du parc estimé).





## 4) Bilan financier de l'exercice 2012



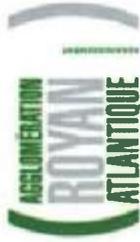
A) Assainissement Collectif

B) Matières de vidange

C) Assainissement Non Collectif

## A) Assainissement Collectif

- Les éléments relatifs au prix du m<sup>3</sup>



	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2012	Prix 2011	Prix 2012	Prix 2011
	Fixée suivant la formule de révision prévue dans le contrat d'affermage		Fixée annuellement par délibération du Conseil Communautaire	
Partie fixe (€ HT)	53,91	51,98	65,95	65,95
Prix au m <sup>3</sup> (€ HT)	0,5833	0,5624	0,342	0,335

+ 0,007 € HT / m<sup>3</sup>

Tarifs CARA 2013 : 65,95 € HT (partie fixe) et 0,348 € HT/ m<sup>3</sup> (+ 0,006 € HT / m<sup>3</sup>)

A noter :

- Il n'y avait pas eu d'augmentation de la part de la collectivité de 2006 à 2010.
- Il y avait eu une baisse de la part du délégataire pour l'année 2010 (-1,9 %).

- Facture type 120 m<sup>3</sup>

Collecte et traitement des eaux usées	m <sup>3</sup>	Prix unitaire au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Montant au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Montant au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Evolution 2011 / 2012 (%)
<b>Part du délégataire</b>					
Abonnement annuel		53,91 €/an	53,91 €	51,98 €	+ 3,7
Consommation	120	0,5833 €/m <sup>3</sup>	70,00	67,49 €	+ 3,7
<b>Part de la collectivité</b>					
Abonnement annuel		65,95 €/an	65,95 €	65,95 €	0
Consommation	120	0,342 €/m <sup>3</sup>	41,04 €	40,20 €	+ 2,1
TVA 7 %			16,16 €	12,41 €	+ 30
<b>Sous total TTC « assainissement »</b>			247,06 €	238,03 €	+ 3,8
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			0,9901 €/m <sup>3</sup>	0,9468 €/m <sup>3</sup>	+ 4,6
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC avec abonnement</b>			2,0588 €/m <sup>3</sup>	1,9836 €/m <sup>3</sup>	+ 3,8

**B) Les matières de vidange**



	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2012	Prix 2011	Prix 2012	Prix 2011
Prix au m <sup>3</sup> (HT)	6,63 €	6,44 €	0,985 €	0,964 €
<b>Prix total 2012</b>	<b>7,615 € HT / m<sup>3</sup></b>			

## C) Assainissement Non Collectif



### Redevances

- **90 € pour le contrôle technique des installations neuves (délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2011)**
- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes (délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2011)**

**A noter : pas d'augmentation du montant des redevances depuis 2002.**

### Recettes

- **Total 2012 : 59 030 € (12 150 € pour le contrôle du neuf, 14 900 € pour le diagnostic de fonctionnement et 31 980 € de subvention de l'Agence de l'Eau)**

## 5) Orientations pour l'avenir



- Révision du schéma directeur d'assainissement et du zonage d'Assainissement Collectif/Non Collectif.
- Mise en place du réseau et unité de traitement à « Fiolle » commune de Floirac.
- Poursuite de la réalisation des programmations de travaux:
  - 2012 : 4 796 875 € HT
  - 2013 : 2 514 600 € HT
- Poursuite des missions du SPANC avec le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes sur les communes de Mersers-sur-Gironde, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Vaux-sur-Mer.
- Déterminer la fréquence des vérifications périodiques qui ne pourra excéder 10 ans.

- **MERCI POUR VOTRE PRÉSENCE  
ET VOTRE ATTENTION**

